



PROCES VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DE** **LA HEUNIERE DU 20 MARS 2026**

Date de convocation : Lundi 16 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19h42, le Conseil municipal de la commune de La Heunière, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence du doyen de séance.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Étaient présents : Loïc BUISSON, Daniel LAVEILLE, Sophie POULAIN, Amélie GOBE, David NOYELLES, Michel MALOT, Isabelle MARTIN, Jean VAREN, Peggy FILLIATRE, Céline DA SILVA, Eric DEPUYDT.

Secrétaire de séance : Madame Peggy FILLIATRE

Ordre du jour :

Ouverture de séance

Monsieur le Maire sortant, Jérôme FOUCHER, prend la parole et informe le Conseil municipal de la démission de Madame Florence ROPARS.

Il est procédé, en conséquence, à une remontée de liste avec l'installation de Madame Céline DA SILVA. Il est également précisé que le point n°1 initialement inscrit à l'ordre du jour est décalé au point n°5. Conformément aux dispositions en vigueur, la présidence de séance est assurée par le doyen d'âge, Monsieur Daniel LAVEILLE, qui procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

1. Élection du Maire

Il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

Sont désignés assesseurs :

- David NOYELLES
- Isabelle MARTIN

Résultats du vote :

- Bulletins nuls : 1
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés en faveur de Monsieur Loïc BUISSON : 9

Monsieur Loïc BUISSON est proclamé Maire de la commune de La Heunière et prend immédiatement la présidence de la séance.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose de fixer à deux le nombre d'adjoints.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de deux postes d'adjoints.

3. Élection des adjoints

Se portent candidats :

- Madame Isabelle MARTIN
- Monsieur Daniel LAVEILLE

Il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin secret.

Résultats du vote :

- Bulletins nuls : 1
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés en faveur de Madame Isabelle MARTIN : 9

Madame Isabelle MARTIN est élue Première adjointe.
Monsieur Daniel LAVEILLE est élu Deuxième adjoint.

4. Lecture et signature de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.
La charte est ensuite signée par l' ensemble des conseillers municipaux présents.

5. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal du 05/02/2026

Monsieur David NOYELLES signale une discordance entre le procès-verbal et le compte rendu du Conseil municipal, notamment en ce qui concerne le nombre de voix exprimées au point numéro 2 (Recours Tribunal administratif).

Monsieur le Maire précise que le compte rendu constitue un document à caractère informatif, tandis que le procès-verbal revêt une valeur officielle.

Monsieur David NOYELLES demande qu' une modification soit apportée afin d' assurer la cohérence entre les deux documents.

Après échanges, il est convenu que les corrections nécessaires seront effectuées sur le compte rendu : 5 voix Pour, 1 Abstention, 4 Contre. Monsieur LAVEILLE votait Contre par la voix de Monsieur BUISSON.

6. Désignation des membres pour les différentes commissions communales

Monsieur le Maire propose de reporter les points n°6, n°7 et n°8 au prochain Conseil municipal, afin de disposer de l' ensemble des éléments nécessaires à leur examen, notamment au regard des travaux des différentes commissions.

Madame DA SILVA exprime son incompréhension quant à cette décision de report et souhaite le maintien de ces points à l' ordre du jour.

Monsieur DEPUYDT se prononce également en faveur du maintien de ces points et précise les commissions au sein desquelles lui-même et Madame DA SILVA souhaitent siéger.

Maintien du postulat pour cette mandature que pour les commissions « internes » : Appel d' offre / Finances et budget / Travaux / PLU et Urbanisme / Enfance, jeunesse et Aînés / Communication & Solidarité ainsi que pour les nouvelles qu' il n' y a pas de limite de membres titulaires.

Proposition de création d' une commission Lotissement du Clos par Eric DEPUYDT et proposition de la création d' une commission Sécurité par Loïc BUISSON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reporter les points n°6, n°7 et n°8 au prochain Conseil municipal.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 2

En conséquence, le report des points n°6, n°7 et n°8 est adopté.

7. Questions diverses

➤ Sécurité – Relations avec la gendarmerie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l' organisation prochaine d' une rencontre avec le référent de la gendarmerie. Il est envisagé que ce dernier intervienne lors d' une prochaine séance du Conseil municipal.

Il est également précisé que les permanences de la gendarmerie au sein de la commune reprendront prochainement, le maire attend une proposition de calendrier.

➤ Syndicat de voirie

Monsieur le Maire indique qu' il a rencontré Monsieur Patrick HEITZ, Président du syndicat de voirie. Le planning annuel des travaux sera bientôt communiqué à au maire.

➤ Communication municipale

Monsieur DEPUYDT propose d' améliorer la communication sur le site internet de la commune, notamment en y publiant les procès-verbaux, les ordres du jour ainsi que les délibérations du Conseil municipal.

➤ Organisation de l' ordre du jour

Monsieur DEPUYDT propose l' inscription systématique d' un point n°2 à l' ordre du jour dédié aux « informations diverses SNA », afin de permettre la présentation des informations descendantes.

Clôture de séance

L' ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

Le Maire,

Loïc BUISSON

La Secrétaire de séance,
Peggy FILLIATRE